

Réseau pour le verdissement du système financier

Résumé

Premier rapport complet

# Un appel à l'action

## Le changement climatique comme source de risque financier

Avril 2019



# Résumé

Dans le rapport d'étape d'octobre 2018, les membres du NGFS<sup>1</sup> ont reconnu que les « **risques liés au climat sont une source de risques financiers. Il appartient par conséquent aux banques centrales et aux superviseurs, dans le cadre de leur mandat, de veiller à la résilience du système financier face à ces risques** ».

Au sein du NGFS, les mandats légaux des banques centrales et des superviseurs financiers varient selon les participants, mais ils incluent généralement une responsabilité en matière de stabilité des prix, de stabilité financière ainsi que de sécurité et de solidité des institutions financières. Même si la responsabilité première de la réussite de l'Accord de Paris relève des gouvernements, c'est aux banques centrales et aux superviseurs, dans le cadre de leur mandat, qu'il revient de définir le rôle substantiel qu'ils devront jouer dans la lutte contre les risques climatiques. Pour exercer ces responsabilités, il est fondamental de comprendre comment les changements structurels affectent le système financier et l'économie dans son ensemble.

## **Le changement climatique est l'une des nombreuses sources de changement structurel qui affectent le système financier<sup>2</sup>.**

Toutefois, en raison de ses particularités, il nécessite une prise en compte et une gestion spécifiques. Ces caractéristiques comprennent notamment :

- **Un impact d'une étendue et d'une ampleur considérables :** le changement climatique affectera tous les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques), dans tous les secteurs et sur tous les territoires. Les risques seront probablement corrélés avec des points de basculement, voire aggravés par ceux-ci, d'une façon non linéaire. Cela signifie que les impacts pourraient se révéler bien plus importants, et plus étendus et divers que ceux d'autres changements structurels.
- **La prévisibilité :** si les effets précis, l'horizon temporel et la trajectoire future sont incertains, la matérialisation future d'une combinaison de risques physiques et de risques liés à la transition est hautement probable.
- **L'irréversibilité :** l'impact du changement climatique est déterminé par la concentration des émissions de gaz à effets de serre dans l'atmosphère et il n'existe actuellement aucune technologie mature à même d'inverser le processus. Les scientifiques ont démontré avec un degré de confiance élevé qu'au-delà d'un certain seuil, le changement climatique aura des conséquences irréversibles

sur notre planète, même si des incertitudes demeurent quant à leur degré de gravité et leur horizon temporel.

- **La dépendance à l'égard d'actions à court terme :** l'ampleur et la nature des impacts futurs seront déterminées par les actions mises en œuvre aujourd'hui, qui doivent donc s'inscrire dans des politiques crédibles et de long terme. Cela inclut les actions menées par les gouvernements, les banques centrales et les superviseurs, les acteurs de marché, les entreprises et les ménages.

Si aujourd'hui les modèles macroéconomiques ne permettent peut-être pas d'anticiper correctement l'impact économique et financier du changement climatique, la science du climat laisse peu de place au doute : il est nécessaire d'agir dès maintenant pour atténuer le changement climatique et s'y adapter. Le NGFS reconnaît **qu'il existe un risque élevé que les risques financiers liés au climat ne soient pas pleinement reflétés dans la valorisation des actifs. Nous avons besoin d'un leadership collectif et d'une action coordonnée au niveau mondial** et, par conséquent, le rôle des organisations et des plates-formes internationales est crucial.

Le NGFS, en tant que coalition des volontés et de forum reposant sur le volontariat et le consensus, a émis **six recommandations** pour améliorer le rôle des banques centrales, des superviseurs, des décideurs politiques et des institutions financières dans le verdissement du système financier et la gestion des risques liés à l'environnement et au climat. Ces recommandations ne sont pas contraignantes et reflètent les meilleures pratiques identifiées par les membres du NGFS pour faciliter la contribution du secteur financier à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

**Les recommandations n° 1 à 4** visent à inciter les banques centrales et les superviseurs – qu'ils soient membres ou non du NGFS – à adopter ces meilleures pratiques lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de leur mandat. Une partie de ces recommandations peut également s'appliquer aux institutions financières.

1 Central Banks and Supervisors Network for Greening the Financial System – Le Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier.

2 Ce rapport est axé sur les risques liés au climat plutôt que sur ceux liés à l'environnement.

---

### **Recommandation n° 1 : Intégrer les risques liés au climat dans le suivi de la stabilité financière et la supervision microprudentielle.**

---

Dans cette perspective, les étapes importantes comprennent :

a) Une évaluation des risques financiers liés au climat dans le système financier :

- en cartographiant les canaux de transmission des risques physiques et des risques liés à la transition au sein du système financier et en adoptant des indicateurs-clés pour surveiller ces risques ;
- en menant une analyse quantitative des risques climatiques afin de mesurer les risques dans l'ensemble du système financier, à l'aide d'un ensemble cohérent de scénarios comparables fondés sur des données et recouvrant un éventail de différents états futurs du monde qui soient plausibles ;
- en examinant la façon dont l'impact du changement climatique au plan physique et en termes de transition peut être inclus dans les prévisions macroéconomiques et la surveillance de la stabilité financière.

b) L'intégration des risques liés au climat dans la supervision prudentielle, ce qui implique :

- de collaborer avec les institutions financières :
  - pour s'assurer que les risques liés au climat soient compris et donnent lieu à des discussions au niveau du conseil d'administration, qu'ils soient pris en compte dans la gestion du risque et les décisions d'investissement et intégrés dans la stratégie des entreprises ;
  - pour garantir l'identification, l'analyse et, le cas échéant, la gestion et la déclaration des risques financiers liés au climat.
- de définir les attentes du superviseur afin de fournir des lignes directrices aux institutions financières à mesure que la compréhension évolue.

---

### **Recommandation n° 2 : Intégrer des facteurs liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles pour compte propre.**

---

Conscient des différentes configurations institutionnelles existant dans chaque juridiction, le NGFS invite les banques centrales à donner l'exemple dans le cadre de leurs propres opérations. Sans préjudice de leurs mandats et statuts, cela inclut l'intégration de facteurs liés au développement durable dans la gestion de certains des portefeuilles existants (fonds propres, fonds de retraite et réserves dans la mesure du possible).

Bien que les banques centrales qui intègrent des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur gestion de portefeuille se soient concentrées sur les fonds propres et les portefeuilles de retraite, certaines voix se sont élevées en faveur d'une extension de cette approche à la politique monétaire. À plus long terme, le NGFS envisage d'explorer l'interaction entre le changement climatique et les mandats des banques centrales (au-delà de la stabilité financière), ainsi que les effets des risques climatiques sur les cadres de politique monétaire, en accordant l'attention nécessaire à leurs mandats juridiques respectifs.

---

### **Recommandation n° 3 : Remédier aux lacunes en matière de données.**

---

Le NGFS recommande que les autorités publiques compétentes partagent les données pertinentes pour l'évaluation du risque climatique (*Climate Risk Assessment* – CRA) et qu'elles les rendent publiques, dans la mesure du possible, dans un référentiel de données. À cet égard, le NGFS juge opportun de mettre en place un groupe de travail conjoint avec les parties intéressées pour remédier aux lacunes existant en matière de données.

---

### **Recommandation n° 4 : Sensibiliser davantage et renforcer les capacités d'analyse, encourager l'assistance technique et le partage des connaissances.**

---

Le NGFS encourage les banques centrales, les superviseurs et les institutions financières à mettre en place des ressources en interne et à collaborer au sein de leurs institutions, entre elles et avec d'autres parties prenantes, afin d'améliorer leur compréhension de la manière dont les risques liés au climat se traduisent en risques financiers mais aussi en opportunités. Le NGFS encourage également les parties concernées à proposer une assistance technique aux économies émergentes et en développement afin de les sensibiliser et de renforcer leurs capacités d'action.

*Les recommandations n° 5 et 6 ne relèvent pas directement des compétences des banques centrales et des superviseurs, mais font référence à des mesures qui peuvent être prises par les décideurs politiques pour faciliter le travail des banques centrales et des superviseurs. Une partie de ces recommandations peut également s'appliquer au secteur privé.*

---

### **Recommandation n° 5 : Parvenir à une publication d'informations financières en rapport avec le risque climatique et environnemental sur des bases solides et homogènes au plan international.**

---

Le NGFS souligne l'importance de disposer d'un cadre solide et homogène au plan international pour la publication d'informations financières en rapport avec le risque climatique et environnemental. Les membres du NGFS apportent collectivement leur soutien aux recommandations du groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures* – TCFD). Le NGFS encourage toutes les entreprises émettrices d'obligations ou d'actions, ainsi que les institutions financières à publier leurs informations conformément aux exigences des recommandations de la TCFD. Le NGFS recommande aux décideurs politiques et aux superviseurs d'envisager d'autres actions pour favoriser une adoption plus large des recommandations de la TCFD et l'élaboration d'un cadre de publication des informations financières en rapport avec le risque environnemental qui soit cohérent au niveau international.

---

### **Recommandation n°6 : Favoriser le développement d'une taxonomie des activités économiques.**

---

Le NGFS invite les décideurs politiques à réunir les parties prenantes et les experts concernés afin de développer une taxonomie qui améliore la transparence pour déterminer quelles sont les activités économiques i) qui contribuent à la transition vers une économie verte et à faible émission de carbone et ii) qui sont les plus exposées aux risques liés au climat et à l'environnement (à la fois les risques physiques et ceux liés à la transition).

Une telle taxonomie devrait :

- faciliter l'identification, l'évaluation et la gestion des risques climatiques et environnementaux par les institutions financières;

- aider à mieux comprendre l'écart de risque potentiel entre les différents types d'actifs;
- mobiliser des capitaux en faveur des investissements verts et à faible émission de carbone conformément à l'Accord de Paris.

*Dans une certaine mesure, les recommandations n° 1 à 4 nécessitent la mise en œuvre des recommandations n° 5 à 6, mais cela n'exclut pas une action immédiate des banques centrales et des superviseurs.*

À l'avenir, le NGFS poursuivra ses travaux aussi longtemps que ses membres le jugeront nécessaire et utile. La leçon à tirer des seize premiers mois d'activité du NGFS est que le changement climatique présente d'importants risques financiers, qui seraient plus facilement atténués par une transition anticipée et ordonnée.

Pour assurer cette transition sans heurts, de nombreux travaux d'analyse doivent encore être menés pour fournir aux banques centrales et aux superviseurs des outils et des méthodologies appropriés en vue d'identifier, de quantifier et de réduire les risques liés au changement climatique dans le système financier. Cela nécessite une concertation étroite et spécifique avec les milieux universitaires et la poursuite de travaux techniques pour traduire les recommandations ou les observations du NGFS en politiques et en actions.

Plus précisément, le NGFS prévoit de préparer plusieurs documents techniques portant sur :

- a) la gestion des risques liés au climat et à l'environnement à l'attention des autorités de supervision et des institutions financières;
- b) des orientations pour l'analyse des risques reposant sur des scénarios;
- c) les meilleures pratiques pour intégrer des critères liés au développement durable dans la gestion des portefeuilles des banques centrales (en particulier en ce qui concerne les investissements respectueux du climat).

**Ce rapport a été coordonné par le secrétariat du NGFS/Banque de France.**

Pour plus de détails, consulter le site <https://www.banque-france.fr> ou contacter le secrétariat du NGFS à l'adresse suivante [sec.ngfs@banque-france.fr](mailto:sec.ngfs@banque-france.fr)



# Origine du NGFS



## 8 banques centrales et superviseurs

ont mis en place un Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier.



Le NGFS réunit désormais

**34 membres** et **5 observateurs**,

représentant cinq continents.



## Le NGFS est une coalition des volontés.

Il s'agit d'un forum reposant sur le volontariat et le consensus et dont l'objectif est de partager les meilleures pratiques, de contribuer au développement de la gestion des risques liés au climat et à l'environnement dans le secteur financier, et de mobiliser la finance classique afin de soutenir la transition vers une économie durable.



## Le NGFS émet des recommandations

qui ne sont pas contraignantes mais qui visent à inciter toutes les banques centrales, les superviseurs et les parties prenantes concernées à prendre toutes les mesures nécessaires afin de favoriser le verdissement du système financier.



# Composition et gouvernance du NGFS

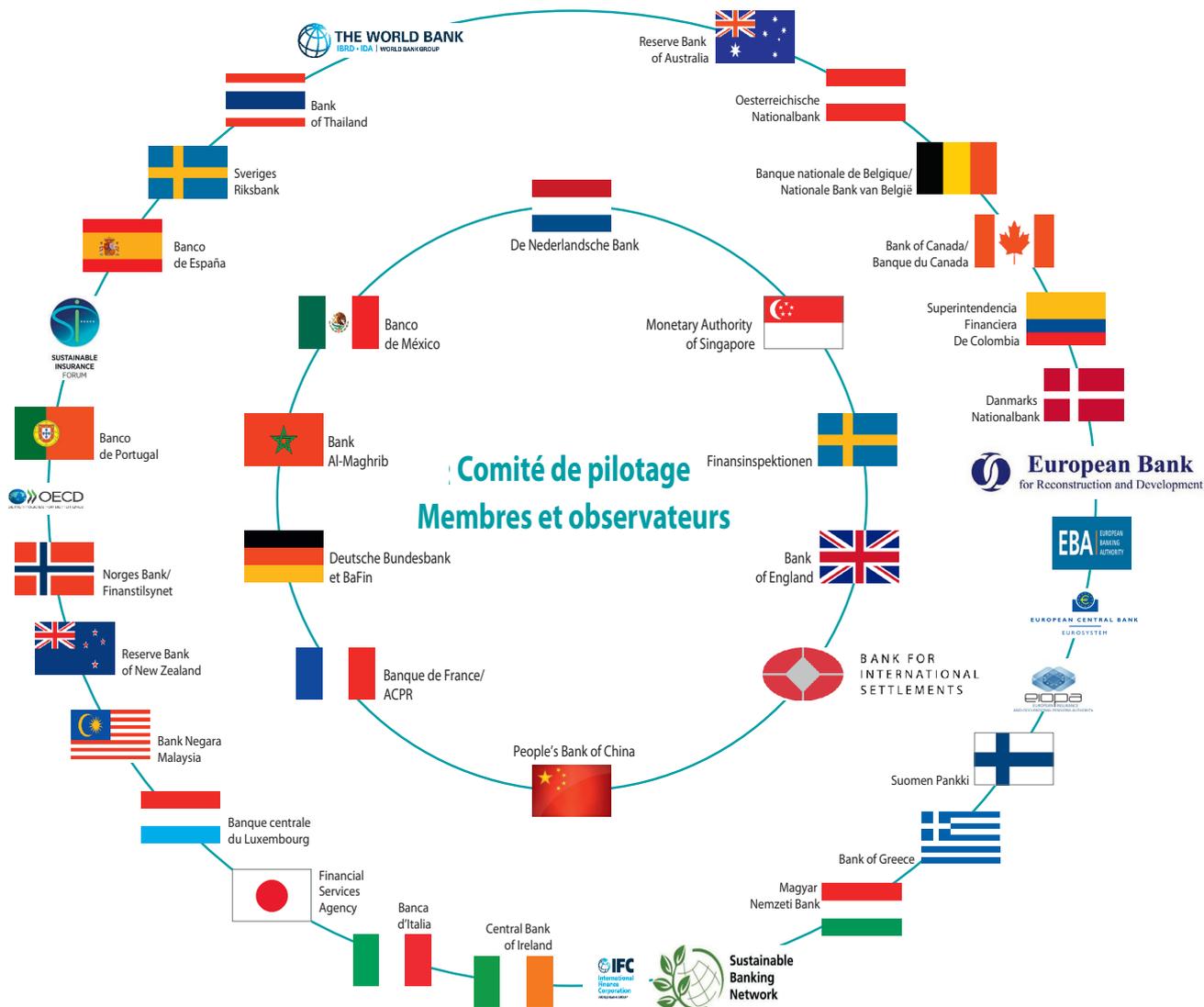
DeNederlandscheBank  
EUROSYSTEME

Président  
Frank Elderson

Secrétariat  
Morgan Després

BANQUE DE FRANCE  
EUROSYSTEME

## Membres pléniers et observateurs



# Les juridictions des membres du NGFS couvrent



**31 %**

de la population mondiale

Source : Nations unies, 2017.



La supervision des **2/3**  
des banques et des sociétés  
d'assurance d'importance  
systémique mondiale

Source : Conseil de stabilité financière, 2018.



**45 %**

des émissions mondiales  
de gaz à effet de serre.

Source : Global Carbon Project, 2017.



**44 %**

du PIB mondial

Source : Banque mondiale, 2017.

## Fonctionnement du NGFS

Le NGFS a pour objectif d'accélérer les travaux des banques centrales et des superviseurs sur le risque climatique et environnemental et sur le renforcement de la finance verte. Les travaux du NGFS pourraient alimenter ceux des instances internationales de régulation existantes. Son objectif n'est pas de reproduire les travaux déjà réalisés par ailleurs, mais de s'appuyer sur ces réalisations et de les enrichir si nécessaire. La diversité des participants du NGFS permettra une collaboration étroite entre les différentes initiatives internationales en cours sur des sujets d'intérêt commun. À cette fin, le NGFS est en contact étroit avec le Réseau de la banque durable (*Sustainable Banking Network* – SBN), le Forum de l'assurance durable (*Sustainable Insurance Forum* – SIF) et le Réseau de la finance durable (*Sustainable Finance Network* – SFN) récemment créé par l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), et l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

Le NGFS a structuré ses travaux en **trois groupes de travail** dédiés :

- à la **supervision des risques climatiques et environnementaux** (WS1 – présidé par Ma Jun de la Banque populaire de Chine);
- à l'**analyse de l'impact macrofinancier du changement climatique** (WS2 – présidé par Sarah Breen de la Banque d'Angleterre);
- au **renforcement de la finance verte** (WS3 – présidé par Joachim Wuermeling de la Deutsche Bundesbank)<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Joachim Wuermeling sera remplacé par Sabine Mauderer, membre du directoire de la Deutsche Bundesbank en tant que présidente du WS3 à partir d'avril 2019.



Secrétariat  
du  
NGFS

